

Le parc marin fait grogner la plaisance



La pêche de loisirs représenterait 2 % seulement des captures des professionnels. : Thierry Creux

Les pêcheurs de loisirs craignent que la multiplication des aires protégées menace leur activité.

« **Ce que l'on nous propose dans le parc naturel marin d'Iroise n'est pas acceptable**, s'inquiète Jean Kiffer, qui préside la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers. **Le directeur du parc nous parle de permis de pêche, d'enregistrement des captures, de quotas...** »

Jusqu'à présent intéressé par le parc marin, Jean Kiffer était très remonté, le week-end dernier, lors de l'assemblée générale de sa fédération (30 000 adhérents) à Saint-Brice-en-Coglès (Ille-et-Vilaine). « **D'autres aires marines protégées sont en train de se créer. Nous nous mobilisons pour que la gestion envisagée dans le parc d'Iroise ne se généralise pas ailleurs.** »

Autre pomme de discorde : la Fédération s'estime sous-représentée avec un seul membre au conseil du Parc naturel d'Iroise alors qu'une autre fédération, « **très peu présente en Bretagne** », siège au bureau.

« **Nous ne sommes pas contre les aires marines protégées**, explique-t-il. **À condition qu'on puisse en faire un outil de concertation et d'expérimentation. Par exemple, pourquoi ne pas y instituer une zone pilote pour l'application de la nouvelle charte pêche responsable prévue par le Grenelle ?** »

Même mobilisation face à la commission européenne. Elle prépare un règlement instituant des quotas de pêche de plaisance déductibles de ceux des professionnels : « **Un bon moyen pour semer la zizanie en mer**, peste la Fédération. **Si nous avions été plus présents à Bruxelles, le projet ne serait pas peut-être pas allé aussi loin.** »

La Fédération envisage donc d'adhérer à deux organisations très présentes auprès des institutions européennes : l'European Angling Association et la Fédération méditerranéenne pour une pêche responsable.

Ports trop chers

Grosse colère, enfin, contre des ports de plaisance qui augmentent leurs tarifs de 10 %, parfois 15 %, dans les Côtes-d'Armor, la Manche en Méditerranée, etc. « **Jusqu'à 50 % en quelques années parfois**, s'inquiète Jean Kiffer. **On exclut les petits plaisanciers. À Saint-Mandrier dans le Var, une association a obtenu gain de cause devant les tribunaux contre le gestionnaire du port. Nous plaiderons aussi. Et si un port qui applique des augmentations excessives essaie d'organiser des manifestations nautiques**, prévient le président de la Fédération, **... on les perturbera.** »

Raymond COSQUÉRIC.